Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 13 (1884)

Heft: 9

Rubrik: Statistique de l'instruction publique en Suisse [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

rance, l'imbécillité et la crédulité des lecteurs ; ils ne laissent pas que d'employer fréquemment et tour à tour, suivant les circonstances, mais toujours avec autant d'effronterie que de succès, les armes du persiflage et du sophisme aussi bien que celles du mensonge et de la calomnie.

« Il est évident que ces livres subversifs, ainsi que les manuels non confessionnels dont il a été question plus haut, ne sont pas moins dangereux les uns que les autres, mais ils le sont tout spécialement pour la jeunesse des écoles. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir ce qu'il faut entendre par livres non confessionnels et par livres hostiles à la foi. Celui qui voudrait une preuve plus convaincante encore de la gravité du péril que ces livres empoisonnés font courir à ceux qui les lisent et les étudient, n'aurait qu'à réfléchir à la liaison nécessaire entre la cause et l'effet ; — il devrait se rappeler que le fruit participe à la nature de l'arbre qui le porte. De bons arbres portent de bons fruits ; de mauvais arbres en portent de mauvais ; les ouvrages non confessionnels inclineront tout au moins les esprits vers l'indifférence en matière religieuse et prépareront des générations vouées à l'oubli des devoirs ; les livres hostiles à la religion inspirent l'antipathie, la haine à l'égard des vérités religieuses et des institutions de l'Eglise ; ils forment des générations de sceptiques et d'impies. » (Traduction libre de l'*Erziehungsfreund.*)

STATISTIQUE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
EN SUISSE (1)
(Suite.)

Les quelques tableaux qui suivent ne sont guère intéressants. Ils satisfont simplement la curiosité. Le tableau 5 nous présente un rapport du tant pour cent des élèves éloignés de l'école de plus de 3 km. C'est dans l'Obwald que la plus grande partie des enfants sont le plus éloignés de l'école, à Bâle-Ville et Genève, le moins ; Fribourg est ici au quatrième rang. Dans l'Obwald le 28 0[0 des enfants sont à une très forte distance de l'école ; chez nous, nous trouvons le 12, 7 0[0 seulement. C'est dire encore que, pour excuser l'insuccès des examens des recrues, nous ne pouvons pas invoquer en notre faveur la distance que les enfants ont à parcourir pour aller en classe. Uri occupe le deuxième rang, avec 27, 5 0[0 ; Schwyz le troisième, avec 13, 9 0[0.

Les cantons de Genève et de Bâle ont le moins d'idiots ne fréquentant pas l'école, 00[0 ; Valais et Grisons en ont le plus, le premier 1 0 ; le second, 1 1. Fribourg occupe ici le 16e rang, et

(1) Voir *Bulletin pédagogique* de 1883 N° 11.

il est bon de le dire, il est à son avantage plus avancé que Berne qui est au 19e rang.

M. Grob nous apprend dans les *Remarques* ouvrant le deuxième volume, que la statistique du corps enseignant n'a pas présenté des difficultés notables ; mais, par ci par là, on a vu cette répugnance, assez naturelle du reste, qu'ont eu quelques instituteurs à indiquer leur situation personnelle à des gens qui n'avaient aucun titre officiel à faire valoir.

Nous serons bref concernant les nominations définitives et provisoires. On sait quand et comment la nomination définitive peut avoir lieu chez nous. Dans le canton des Grisons, à quelques rares exceptions près, les instituteurs sont soumis chaque année à la réélection. A Genève les instituteurs et les institutrices parcourent divers degrés avant d'être titulaires : aides, sous-maîtres, adjoints, etc., etc. Ce qui établit la différence entre une nomination définitive et une nomination provisoire, c'est la stabilité de l'instituteur nommé, et, surtout son traitement. A Zurich et dans quelques autres cantons, il n'y aucune différence économique.

« Les prestations en nature, dit M. Grob, — logement, bois, terrain cultivable, sont fort inégales au point de vue de la quantité et de la valeur. Le nombre des chambres désignées sous le nom de « logement de l'instituteur », varie de 1 à 10, y compris toutes sortes d'accessoires; celui des stères de bois fournis, de 2 à 15 ; souvent encore l'instituteur a la charge de chauffer la salle d'école; le nombre des ares de terrain va de même de 1 à 150, depuis le jardin potager le plus modeste jusqu'à des pièces de terre assez considérables.

« Les appointements en espèces ne montrent pas une moins grande variété.

« Le traitement, sur lequel reposent en Suisse les joies et les souffrances d'un maître d'école, parcourt tous les degrés de l'échelle arithmétique, depuis le chiffre le plus minime jusqu'à une somme qui, dans un ménage bien ordonné, non seulement assure l'entretien matériel d'un seul, mais encore l'existence convenable de toute une famille. Malheureusement, il est encore de beaucoup trop grand le nombre de ces instituteurs, qui ont à lutter contre les difficultés matérielles, soit pour eux seuls, soit pour l'entretien de leur famille, tandis qu'à l'école ils sont appelés à consacrer sans relâche toutes leurs forces au développement moral et intellectuel de la jeunesse, tout en cherchant à éveiller et à nourrir parmi le peuple, le sentiment du bien et du beau. »

Hélas ! ces paroles ne sont que trop vraies ! L'on a fait la curieuse et intéressante remarque, que plus l'instituteur est payé, plus l'instruction est avancée. Il y a cependant des exceptions. Notre canton occupe pour les traitements le 17e rang; mais, pour cet avancement nous devons faire entrer en ligne de compte les accessoires qui ont une certaine valeur dans la plupart de nos communes.

La moyenne du traitement d'un instituteur, en Suisse, est de 1,419 fr. Chez nous, elle est de 1,031 avec les accessoires. Celle du traitement d'une institutrice est en Suisse, de 1,263 fr. et à Fribourg. de 897 fr. Les mêmes traitements, en 1871 étaient en Suisse 997 fr. pour les instituteurs; 654 fr. pour les institutrices. A Fribourg ces mêmes traitements étaient en 1871, de 825, 613 et 769 en moyenne. Depuis 1871 à 1882, les traitements ont augmenté, en Suisse, de 42 0|0 pour les instituteurs, 38 0|0 pour les institutrices. A Fribourg, cette augmentation a été de 25 0|0 pour les instituteurs, de 13 0|0 pour les institutrices.

Bâle occupe le premier rang pour le traitement des instituteurs, ils reçoivent 3,213 fr. en moyenne; Appenzell Rh.-Ext. occupe le premier rang pour le traitement des institutrices. Elles y reçoivent 1,850 fr. Le dernier rang est occupé par le Valais. Les instituteurs ont un traitement annuel de 425 fr., et les institutrices de 342 fr. Il est vrai de dire que l'année scolaire n'y est aussi en général que de six mois, de novembre à mai. Fribourg occupe le 17e rang pour le traitement des instituteurs, le 15e pour celui des institutrices.

Maîtres et élèves.

Le tableau 6e nous indique le nombre de maîtres par cantons; le tant pour cent des instituteurs et des institutrices, et le nombre d'élèves pour un seul maître. Au 31 mars 1882, le canton de Fribourg avait 242 maîtres, 159 institutrices. Par maître, nous avons en moyenne 48.3 élèves, et nous occupons ici le **huitième rang;** les Grisons occupent le premier rang avec 31 élèves par maître, et Appenzell Rh.-Ext. le 25e rang avec 82.9 élèves par maître. Pour la Suisse, il y a en moyenne 51.9 élèves par maître.

8. Etat du personnel enseignant.

Au 31 mars 1882, le canton de Fribourg comptait 118 instituteurs mariés, 11 veufs, 113 célibataires, soit 53 0|0 de mariés et 47 0|0 de célibataires. A la même époque, on comptait, sur 159 institutrices, 5 mariées, 2 veuves et 152 célibataires, 95 laïques et 64 religieuses. En total, sur 100 fonctionnaires, 34 sont mariés, 66, célibataires; 84, laïques, 16, religieux.

L'âge moyen des maîtres est, dans notre canton, de 34 ans. Il occupe en ceci le 4e rang. En Valais, l'âge moyen est de 29 ans, et à Bâle il est de 44 ans. Il y avait dans notre canton, au 31 mars 1882, 21 instituteurs âgés de 15 à 20 ans; 100, de 21 à 30; 56, de 31 à 40; 33, de 41 à 50; 21, de 51 à 60; 9 de 61 à 70, et 2 de 71 à 80.

L'âge moyen des institutrices à Fribourg est de 30 ans. Elles occupent en ceci le 7e rang. Les plus jeunes institutrices sont dans le canton de Thurgovie; les plus âgées, dans le canton d'Uri. Les institutrices glaronnaises n'ont pas cru devoir indiquer leur âge.

En 1882, il y avait, dans notre canton, 22 institutrices âgées de 15 à 20 ans; 74, de 21 à 30; 41, de 31 à 40; 13, de 41 à 50; 8, de 51 à 60, et une de 61 à 70. A la même époque, 281 instituteurs

et institutrices étaient nommés définitivement, 420, suit près du 1[3 provisoirement.

La classification de cette partie de la statistique nous donne bien la même place que les examens des recrues. Tandis que dans les cantons les plus avancés, tels que Bâle, Zurich, Obwald, Nidwald, Neuchâtel, etc., il n'y a que 1[9, 1[12, 0.0, 1[13 d'instituteurs nommés provisoirement, il en est d'autres, tels que Fribourg, leValais, qui ont le tiers, la moitié même des membres du corps enseignant avec la nomination provisoire. Il est vrai que, dans certains cantons, on indique comme définitive la nomination quadriennale de la majorité des instituteurs. Fribourg occupe, pour les nominations définitives, le 23e rang.

La moyenne des années de service est, à Fribourg, de 13 ans pour les instituteurs, de 10 ans pour les institutrices. Les données de cette statistique sont presque égales à celles de l'âge des instituteurs. Le canton de Berne compte 11 maîtres qui ont de 51 à 60 ans d'enseignement; Lucerne et Uri, chacun un maître avec plus de 60 ans de services. L'un est instituteur d'Entlebuch, âgé de 85 ans avec 69 ans d'enseignement; l'autre est instituteur à l'école supérieure d'Andermatt. Il a commencé à enseigner à l'âge de 14 ans; il a 62 ans d'enseignement, et ne reçoit que 325 fr. de traitement annuel. Il a fait tout seul ses premières études.

La statistique nous donne encore le nombre d'habitants par maîtres. C'est dans les Grisons qu'il y en a le moins, 211; à Fribourg, il y a un maître pour 288 habitants. Nous occupons, en cela, le 7e rang.

Le tableau 12 nous amène à parler des dépenses de l'Etat et des communes.

Les dépenses, par élève, s'élèvent dans le canton de Fribourg à 22 fr. 33 c.; dans le canton de Bâle, à 76 fr. 82 c., et dans le canton du Valais à 10 fr. 57 c. On dépense, en moyenne, dans toute la Suisse, 32,05 c. par élève. GENOUD, instituteur.

DERNIER ÉCHO DES CONFÉRENCES SCOLAIRES [1]

Dans une conférence du corps enseignant de la Veveyse, tenue à Châtel-St-Denis, M. l'inspecteur Villard, président, félicite en quelques paroles bien senties, les instituteurs et les institutrices du zèle et de l'empressement qu'ils mettent à assister aux réunions; il remercie encore MM. Andrey, préfet, Moret, professeur et Genoud, instituteur à Onnens, d'avoir bien voulu prendre part à cette assemblée.....

..... Passons à la partie instructive et intéressante. M. Genoud nous fait une description détaillée de l'exposition scolaire perma-

[1] M. Duc, secrétaire des conférences du corps enseignant de la Veveyse, nous avait envoyé une correspondance qui ne nous est point parvenue. Ne pouvant, faute de temps, en donner une seconde édition, il a bien voulu nous permettre de faire quelques emprunts au protocole des conférences.